



Ville de **MARLES-LES-MINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE



DÉCISION DU MAIRE N° 10-2023 DU 6 MARS 2023

PUBLIÉE LE 6 MARS 2023

OBJET : PRESTATION DE FOURNITURE ET POSE DE 2 PANNEAUX D’AFFICHAGE ÉLECTRONIQUES

L’an deux mille vingt-trois, le six mars ;

Le Maire de la Ville de Marles-les-Mines ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la volonté d’installation de panneaux d’affichage électronique, à Marles-les-Mines ;

Considérant la proposition de la société Centaure Systems, ZI n°1, 62290 Nœux-les-Mines.

En vertu de la délibération du Conseil Municipal, en date du 18 novembre 2020, lui donnant délégation ;

DECIDÉ

De confier à ladite société, la prestation de fourniture et pose de 2 panneaux d’affichage électronique (double écran), pour la somme de 48.322,00 € HT, soit 57.986,40 € TTC

PRECISE

Que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal de Marles-les-Mines, lors de sa prochaine réunion.

INFORME

Que cette décision peut faire l’objet d’un recours gracieux par saisine de son auteur ou d’un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la Commune.

Certifié exécutoire par le Maire,

Compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture, le

Et de la publication, le 6 mars 2023

Fait à MARLES-LES-MINES, le 6 mars 2023

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Eric EDOUARD

REÇU LE

10 MAR. 2023

